



UNION RÉGIONALE d'ART PHOTOGRAPHIQUE de HAUTE NORMANDIE

COLLECTION CIRCULANTE

<http://ur02.federation-photo.fr>

Tous les clubs de Haute-Normandie sont invités à participer.

BUT : Présenter aux Clubs de la région Haute-Normandie, sur un même thème (choisi par le Club), 6 photographies prises par 6 photographes différents du club. Pour les clubs de moins de 8 adhérents, il est autorisé 2 photographies maximum par auteur.

RÈGLEMENT

Article 1

Participation : La "Collection circulante" est ouverte à tout club photo affilié à la Fédération, en Haute-Normandie. Chaque club qui désire participer doit s'inscrire auprès de Philippe HOTZ, commissaire Collection circulante (courriel : philippe.hotz@wanadoo.fr).

Article 2

Thème : Le club choisit le thème de sa série et lui donne un titre.

Article 3

Présentation : Chaque club propose un dossier de présentation comprenant 6 photos :

- Une série de 5 photos au format JPG s'inscrivant dans le format maxi **1920x1080** pixels obligatoire pour le format horizontal. Adapter ces dimensions pour le format vertical, soit 1080 pixels pour la hauteur ; pour le format carré 1080x1080).
- La série peut être panachée de photographies Couleur et Monochrome (bien prendre en compte la notion d'homogénéité et de cohérence).
- Une 6^e photo différente des 5 premières est créée pour présenter sur la même page une vue d'ensemble de la série munie de son titre. Cette 6^e photo sera prise en compte dans le jugement.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier un Club ou un Auteur n'est accepté.

Article 4

Ordre de projection : Chaque photo devra comporter le titre de la série et un numéro d'ordre de passage. Exemple : Rose_01.jpg jusqu'à Rose_06.jpg. Le fichier Rose_06.jpg regroupe les 5 premières photos et passera en dernier.

Article 5

Envoi : Chaque club envoie son dossier accompagné du bordereau d'envoi à Philippe HOTZ, commissaire Collection circulante, par courriel à philippe.hotz@wanadoo.fr pour le 2 avril 2019 dernier délai.

Le commissaire Collection circulante assure la réception des fichiers et fait un dossier « Collection circulante » comprenant tous les dossiers Clubs avec la grille de classement. Ce dossier est envoyé à tous les Clubs.

Article 6

Jugement : Chaque club juge toute la « Collection circulante » (sauf son Club) et envoie son classement au plus tard pour le samedi 1^{er} juin 2019 par courriel à philippe.hotz@wanadoo.fr

Article 7

Classements :

Les résultats sont centralisés par le Commissaire. Il lui reviendra de faire le classement final.

Le Club qui a obtenu le meilleur résultat est déclaré « Meilleur Club Régional 2019 ».

Le meilleur Club Régional fédéré à la F.P.F recevra 100 € de la part de l'UR 02.

Les résultats seront proclamés à l'issue de l'Assemblée Générale.

Philippe HOTZ
Commissaire Collection circulante